



Appel d'offres ouvert

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

**Location longue durée d'un camion frigorifique
pour les cuisines de Carhaix (CHU BREST)**

Rédacteur : Juliette WATTEBLED
Date : 17/03/2026
Référence : 2026DAL0037



SOMMAIRE

Table des matières

1 OBJET DE LA CONSULTATION 3

2 DESCRIPTION DU VEHICULE..... 3

2.1 Offre de base..... 3

2.2 Offre électrique 5

3 PRESTATIONS DE LOCATION..... 6

3.1 Gestion administrative..... 6

3.2 Entretien, maintenance et réparations 6

3.3 Véhicule de remplacement 6

3.4 Assistance et dépannage..... 6

3.5 Assurance..... 7

4 CONTACT LIVRAISON ET EN EXECUTION 7

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel d'offres ouvert concerne pour l'offre de base, la fourniture en location d'un camion frigorifique pour les cuisines de l'hôpital de Carhaix (CHU BREST)

Le véhicule doit être livré neuf. Il doit respecter à minima la norme EURO 6.

!/ \ Nous demandons aux candidats de répondre en utilisant le cadre de mémoire technique joint en annexe, afin de garantir une analyse explicite, rigoureuse et objective de leurs offres.

2 DESCRIPTION DU VEHICULE

2.1 Offre de base

Loi kilométrique (nombre de kilomètres par an)
10 000
PTAC
PTAC : 11 990 kg
Poids à vide (+/-5%) : 6865 kg
Charge utile indicative : 4 000 kg
Dimensions utiles carrosserie
Longueur utile : 4 532 mm
Largeur utile : 2 360 mm
Hauteur utile intérieure : 2 450 mm
Hauteur sous protection évaporateur : 2 120 mm
Hauteur passage cadre/plancher : 2 270 mm
Hauteur sous rideau d'air : 2 060 mm
Dimensions hors-tout
Longueur hors tout : 6 959 mm
Largeur hors tout : 2 560 mm
Hauteur hors tout (à vide) : 3 630 mm
Châssis
Moteur : DT15 – 5.1 L – 210 ch – 800 Nm
Empattement : 3 500 mm
Suspension avant : mécanique parabolique
Suspension arrière : pneumatique + télécommande de réglage
Pneumatiques : 245/70 R17.5
Boîte de vitesses : robotisée 6 rapports
Réservoir gasoil : 130 L
Réservoir AdBlue : 32 L
Siège conducteur : suspendu pneumatique avec accoudoir

Siège passager : individuel, réglable hauteur/longueur/dossier/basculant (cabine 2 places)
Carrosserie
Type de parois : panneaux sandwich isolés en mousse polyuréthane + revêtement stratifié blanc
Plancher : polyester antidérapant + 2 siphons
Lisses / protections : • Lisse aluminium 140 mm sur 3 faces au-dessus de la plinthe • Rail d'arrimage sur faces latérales à 800 mm du plancher • Plinthe alu bas de caisse
Porte latérale : coulissante 915 × 1930 mm (à env. 500 mm de l'avant droit ?)
Équipements divers : • Étrier porte latérale escamotable 2 barreaux • Rideau d'air pulsé BLUESEAL sous porte relevable • 1 ou 2 coffres à outils dans le châssis (selon options) • Lumière de travail arrière au niveau du plancher du camion • Caméra de recul arrière au niveau du plancher du camion
Hayon
Type : hayon rabattable 1 500 kg, profondeur plateforme 1 600 mm (aluminium)
Commandes : • Boîtier extérieur à droite du hayon • Télécommande intérieure 2 boutons (câble spiralé)
Accessoires : • Arrêts de rolls – 2 positions (2 parties) • Cornières latérales anti-chute rolls
Groupe frigorifique
Modèle type : SUPRA 750 – mono température – 30 m ³
Puissance frigorifique sur route : 3 750 W à –20°C
Puissance secteur : 3 120 W à –20°C
Versions : • Version S (route + secteur) • Version X (Silent – fonctionnement réduit bruit)
Réservoir groupe frigo : 90 L – 750 mm – jauge 12 V
Câble alimentation secteur : 10 m – 4 x 6 mm ²
Système de chauffage : jusqu'à +18°C
Commande cabine : boîtier avec affichage consigne température

Dans le cas où, après visite du véhicule, les éléments mentionnés ci-dessus ne correspondent pas avec ce qui a été observé, veuillez-nous en informer via la plateforme en ligne PLACE.

2.2 Offre électrique

2.2.1 Le véhicule

Le véhicule proposé devra satisfaire aux exigences définies en offre de base à l'article 2.1 avec une motorisation électrique.

Afin de répondre aux besoins d'exploitation du service, le véhicule proposé devra disposer d'une autonomie minimale de 90 kilomètres entre deux recharges complètes.

L'autonomie exigée devra permettre :

- La réalisation des trajets quotidiens sans recharge intermédiaire pendant 90km ;
- Une marge de sécurité tenant compte des variations liées aux conditions climatiques, au profil de conduite et à l'utilisation des équipements embarqués (chauffage, climatisation, charge utile, etc.).

Le candidat précisera dans son offre :

- L'autonomie WLTP mixte du véhicule proposé ;
- La capacité utile de la batterie (en kWh) ;
- Les éventuelles conditions susceptibles d'impacter significativement l'autonomie réelle ;
- La durée et les conditions de garantie de la batterie (notamment seuil minimal de capacité garantie)

2.2.2 Fourniture de la borne de recharge et installation

Après analyse technique interne du site, il apparaît que l'installation d'une borne de recharge IRVE est réalisable dans la zone de stationnement du véhicule, sans nécessité de travaux de génie civil.

Concernant l'alimentation électrique, aucuns travaux de VRD ne sont à prévoir. En revanche, une extension des chemins de câbles existants, situés au rez-de-jardin du bâtiment, devra être réalisée. L'alimentation devra être raccordée au TGBT du poste de livraison ENEDIS, situé à environ 40 mètres de l'emplacement prévu pour la borne.

La borne devra impérativement être équipée d'un système d'activation par badge, celle-ci ne devant pas être accessible en libre-service.

Nous sollicitons une offre comprenant la fourniture et l'installation d'une borne de recharge AC 22 kW, avec proposition en achat et/ou location.

Le contrôle réglementaire annuel obligatoire de la borne devra être assuré par son propriétaire, par l'intermédiaire d'un organisme agréé.

Enfin, une vérification initiale des installations électriques devra être réalisée après l'installation de la borne IRVE par son propriétaire. Le rapport de Vérification Initiale des Installations Électriques (VIE) devra être transmis au responsable de la sécurité incendie du site.

Le candidat précisera les modalités du contrat de fourniture + installation de la borne dans le cadre de mémoire technique. Il indiquera également le planning de réalisation de cette prestation, dans l'hypothèse où cette variante serait retenue, afin que la borne soit installée et pleinement opérationnelle avant la mise en service du véhicule neuf.

3 PRESTATIONS DE LOCATION

3.1 Gestion administrative

- Le titulaire prend à en charge les frais de présentation aux mines ainsi que les demandes de délivrance de carte grise
- Gestion administrative (taxe à l'essieu, certificats d'agrément sanitaire et vétérinaire, ...)
- Le titulaire devra fournir un contact unique aux référents des établissements
- Le titulaire devra proposer un système de fiche d'intervention (papier ou numérique) lors des immobilisations des véhicules, ce système sera utilisé pour :
 - Consigner les actions de maintenance préventive ou corrective
 - Documenter les actions de dépannage, les détails de la panne et les réparations réalisées
 - Documenter les interventions du SAV telles que les réparations, les remplacements ou les diagnostics

3.2 Entretien, maintenance et réparations

Le titulaire prend en charge :

- La maintenance, l'entretien et réparation mécaniques,
- La maintenance, l'entretien et réparation de la carrosserie,
- La maintenance, l'entretien et réparation des équipements (groupes frigorifiques, hayons, ...)
- Renouvellement des pneumatiques (préciser le nombre par an prévu au contrat),
- Contrôles techniques obligatoires (groupes frigorifiques, hayon, passage aux mines, contrôle sanitaire, contrôle pollution, ...)
- Le titulaire doit inclure dans son offre un lavage par véhicule et par mois
- Lors des entretiens, réparations, pannes, maintenances, visites techniques, le prestataire devra venir sur le site de l'établissement (Carhaix) retirer le véhicule
- Lors des entretiens, réparations, pannes, maintenances, visites techniques, le prestataire devra informer la personne désignée dans l'article 4 du CCTP de la durée prévue de l'immobilisation, des potentiels retards, du retour prévisionnel du véhicule
- Le titulaire devra remettre, au début de la période de location, un plan annuel détaillant les opérations d'entretien et de maintenance prévues. Ce plan devra être actualisé et transmis à nouveau chaque année pour la période concernée aux responsables mentionnés en article 4.

3.3 Véhicule de remplacement

Le titulaire prend en charge :

- A partir de la demande de l'établissement et de la confirmation du titulaire, le titulaire du marché a un délai de ½ heure pour fournir une proposition de camion de remplacement à l'établissement
- Le véhicule de remplacement doit permettre, à minima, de réaliser à l'identique les missions du véhicule dit principal
- A partir de la proposition d'un camion de remplacement par le titulaire et la validation de l'établissement, le titulaire a un délai de 2h pour le mettre à disposition sur le site concerné

Si l'offre de location de véhicule en motorisation électrique est choisie par l'établissement, en cas d'immobilisations prévues ou non prévues, le véhicule de remplacement pourra être un modèle à motorisation thermique.

3.4 Assistance et dépannage

Le titulaire doit préciser dans le cadre de mémoire technique toutes les dispositions prises en termes d'assistance et de dépannage :

- Jours de disponibilité (ex : 7j/7)
- Plages horaires (ex : 24h/24)

- Astreintes
- N°tel assistance et procédure
- Outil de suivi en ligne
- Organisation dimanches et jours fériés
- Etc

Ces éléments seront évalués dans le critère technique de l'offre et deviendront contractuels en exécution.

3.5 Assurance

L'assurance du véhicule sera prise en charge par l'établissement. Une attestation sera fournie au titulaire lors de la livraison du véhicule.

4 CONTACT LIVRAISON ET EN EXECUTION

Les contacts pour la livraison et en exécution :

Référent	Email
Gilles LE MOIGNE	gilles.lemoine@chu-brest.fr
Aline QUEAU-COMMAULT	aline.queau-commault@chu-brest.fr